/

AURIS GESTION

INFORMATIONS CLES POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel.
Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

SALAMANDRE EURO RENDEMENT
(Part D : Code ISIN FR0012830982)
Société de gestion : AURIS GESTION

Objectif et politique d'investissement

Cet OPCVM a pour objectif de gestion la recherche d'une performance annualisée nette de frais de gestion, sur la durée de placement recommandée, supérieure à l'indice Euro MTS 3-5 ans + 1%, en investissant principalement en obligations et autres titres de créance libellés en euro dans le cadre d'une gestion de type discrétionnaire.

Il est classé : « Obligations et autres titres de créance libellés en euro ».

L'indicateur de référence est l'indice Euro MTS 3-5 ans. L'indicateur de référence est arrêté au cours de clôture, libellé en euro, sur la base des coupons réinvestis.

Le portefeuille est construit et géré sur la base d'une analyse quantitative et qualitative de l'univers d'investissement, afin d'intégrer au portefeuille du FCP les valeurs jugées, par l'équipe de gestion, en adéquation avec les objectifs et contraintes de gestion.
La stratégie d'investissement étant flexible et discrétionnaire, le FCP ne s'impose aucune stratégie de portage ou d'arbitrage.
Cet OPCVM met en œuvre une stratégie principalement orientée vers l'exposition en instruments de taux. Elle consiste notamment à sélectionner au sein de l'ensemble de l'univers d'investissement obligataire les titres semblant offrir, selon l'équipe de gestion, des opportunités de rendement obligataire paraissant favorables au gérant et à investir dans ces titres au terme d'une analyse de crédit fondamentale des émetteurs et de leurs émissions.

Quatre critères de sélection discriminants seront utilisés pour intégrer des titres dans le portefeuille et les suivre :
- les résultats de l'émetteur,
- les actifs corporels et incorporels de l'émetteur,
- les termes et conditions de l'émission retenue,
- l'équipe dirigeante de l'émetteur.

Un suivi de la signature des émetteurs et de leurs publications est assuré par l'équipe de gestion au moment de l'acquisition des titres et en cours de vie.

Une allocation cible est déterminée afin d'essayer d'optimiser le rendement potentiel du portefeuille dans un contexte de volatilité de la valeur liquidative comprise entre 2% et 5%. Cette allocation intégrera le niveau des taux du marché, les primes de crédit et la forme de la courbe obligataire. Le portefeuille est ainsi construit en fonction des choix d'émetteurs, de couverture de taux, de l'exposition maximum au risque de change, de la durée des actifs, de la durée moyenne du portefeuille et du profil de remboursement des titres détenus, qui font l'objet d'un suivi permanent.

Pour la sélection et le suivi des titres de taux, l'équipe de gestion ne recourt pas exclusivement ou mécaniquement aux notations fournies par les agences de notation.
Elle privilégie sa propre analyse de crédit qui sert de fondement aux décisions de gestion prises dans l'intérêt des porteurs.

L'OPCVM est en permanence et principalement investi en titres de taux libellés en euro.
L'exposition à des titres libellés dans une autre devise que l'euro et l'exposition au risque de change doivent respectivement rester accessoires.

L'OPCVM s'engage par ailleurs à respecter les fourchettes d'exposition sur l'actif net suivantes :
- jusqu'à 200% en instruments de taux souverains, du secteur public et privé, d'émetteurs de l'OCDE, de toutes notations, ou non notés dont :
  - de 30% à 200% en instruments de taux de notation minimum « Investment Grade » ou une notation jugée équivalente selon l'analyse de l'équipe de gestion ;
  - de 0% à 70% en instruments de taux spéculatifs, selon l'analyse effectuée par l'équipe de gestion, ou non notés ;
  - de 0% à 10% en instruments de taux émis dans des devises hors euro de pays de l'OCDE.
- jusqu'à 10% en instruments de taux souverains, du secteur public et privé, d'émetteurs situés hors de l'OCDE, de toutes notations, ou non notés.
- de 0% à 20% en obligations convertibles ou échangeables d'émetteurs de la zone euro et libellées en euro, dans un but de diversification et de recherche de performance supplémentaire.
- de -10% à +10% sur les marchés d'actions, émises dans des pays de la zone euro et libellées en euro, de toutes tailles de capitalisation, y compris de petite capitalisation, de tous les secteurs.
- de 0% à 10% au risque de change sur des devises hors euro.

La fourchette de sensibilité aux variations de taux d'intérêt est comprise entre -1 et +4. Le cumul des expositions peut atteindre 200% de l'actif net.

Affectation des sommes distribuables :
Résultat net : capitalisation. Plus-values nettes réalisées : capitalisation.
Durée de placement recommandée : supérieure à 3 ans.
Conditions de souscription et rachat :
Les ordres de souscription et de rachat sont centralisés par le Dépositaire chaque jour ouvré à 11 heures et exécutés sur la base de la prochaine valeur liquidative calculée sur les cours de clôture de Bourse du jour. La valeur liquidative est quotidienne, calculée chaque jour, à l'exception des jours fériés et des jours de fermeture de la Bourse de Paris.

Profil de risque et de rendement

Indicateur de risque

A risque plus faible, rendement potentiellement plus faible — A risque plus élevé, endement potentiellement plus élevé



1	2	3	**4**	5	6	7

Cet indicateur permet de mesurer le niveau de volatilité de l'OPCVM et le risque auquel votre capital est exposé. Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer cet indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

Il n'est pas certain que la catégorie de risque et de rendement affichée demeure inchangée et le classement de l'OPCVM est susceptible d'évoluer dans le temps. Veuillez noter qu'une possibilité élevée de gain comporte aussi un risque élevé de perte. La catégorie « 1 » signifie que votre capital est exposé à de faibles risques mais que les possibilités de gains sont limitées. Elle n'est pas synonyme d'investissement sans risque. L'OPCVM a un niveau de risque de 3 compte tenu de la gestion mise en place et de son exposition discrétionnaire en instruments de taux, y compris en titres de créance à caractère spéculatif, pouvant connaître des fluctuations modérées et induisant une volatilité limitée de la valeur liquidative donc un profil de risque et de rendement moyen, et d'une exposition limitée aux actions. Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Risques importants non pris en compte dans l'indicateur :
Risque de crédit : en cas de dégradation de la qualité des émetteurs ou si l'émetteur n'est plus en mesure de faire face à ses échéances, la valeur de ces titres peut baisser, entrainant ainsi la baisse de la valeur liquidative.
Les titres évalués « spéculatifs » selon l'analyse de l'équipe de gestion ou des agences de notation présentent un risque accru de défaillance, et sont susceptibles de subir des variations de valorisation plus marquées et/ou plus fréquentes, pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risque lié à l'impact des techniques telles que les produits dérivés : l'utilisation des produits dérivés peut entraîner à la baisse sur de courtes périodes des variations sensibles de la valeur liquidative en cas d'exposition dans un sens contraire à l'évolution des marchés.
Risque de contrepartie : le risque de contrepartie mesure le risque de perte en cas de défaillance d'une contrepartie incapable, dans les cadre d'opérations de gré à gré, de faire face à ses obligations contractuelles avant que l'opération ait été réglée de manière définitive sous la forme d'un flux financier. Dans ce cas, la valeur liquidative pourrait baisser.

/

Frais

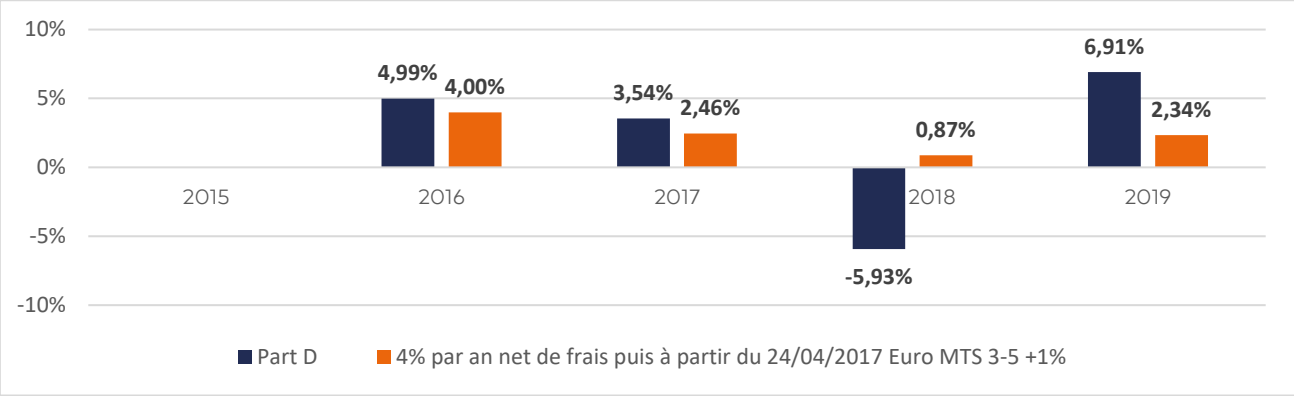
Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ils réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	2% (maximum)
Frais de sortie	Néant
Frais prélevés par l'OPCVM sur une année	
Frais courants	1,46% TTC
Frais prélevés par l'OPCVM dans certaines circonstances	
Commission de surperformance	20% TTC de la surperformance nette de frais au-delà de l'indicateur de référence + 1% A titre d'information, au titre de l'exercice clos au 30 septembre 2019, la commission de surperformance prélevée a représenté : 0% de l'actif net.

Frais d'entrée : le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Les frais d'entrée ci-contre indiquent un maximum. Dans certains cas, vous pourriez payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée.

Le chiffre des « frais courants » se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos en septembre 2019. Ces frais sont susceptibles de varier d'un exercice à l'autre. Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective. Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer à la rubrique « frais et commissions » du prospectus de cet OPCVM, disponible sur simple demande.

Performances passées



A partir du 25 avril 2017 : changement de classification AMF, de stratégie d'investissement et mise en place d'un indicateur de référence.

Indicateur de référence : Euro MTS 3-5 ans (Ticker Bloomberg : EXEB5). Indicateur mis en place le 25 avril 2017. **Le 25 avril 2017, en sus de la mise en place de l'indicateur de référence précité, la stratégie d'investissement et la classification AMF du FCP ont changé.**
AVERTISSEMENT : les performances ne sont pas constantes dans le temps et ne préjugent pas des performances futures.
La performance du FCP est calculée dividendes et coupons nets réinvestis. Les performances calculées le sont toutes charges incluses (elles ne prennent néanmoins pas en compte les éventuelles commissions d'entrée prélevées). L'OPCVM a été créé le 06 juillet 2015. La devise de référence est l'euro.

Changements significatifs intervenus dans le FCP :

- à partir du 02 janvier 2017 : changement de délégataire de la gestion financière au profit de SALAMANDRE AM (désormais AURIS GESTION) et changement de dénomination du FCP pour SALAMANDRE EURO RENDEMENT ;
- à partir du 25 avril 2017 : changement de dépositaire/centralisateur et de délégataire comptable au profit respectivement de CACEIS BANK et de CACEIS FUND ADMINISTRATION ; suppression de la délégation administrative auprès de CM-CIC AM ; changement de Commissaire aux Comptes pour PWC ; changement d'objectif de gestion et mise en place d'un indicateur de référence ; changement du seuil de déclenchement de la commission de surperformance ; changement de classification AMF du FCP ; ajustements de la stratégie de gestion ; changement dans la présentation des frais ;
- à partir du 1er janvier 2018 : remplacement de SANSO IS par SALAMANDRE AM (désormais AURIS GESTION) comme société de gestion du FCP.

Informations pratiques

- **Nom du dépositaire** : CACEIS BANK
- **Forme juridique** : FCP
- **Lieu et modalités d'obtention d'informations sur l'OPCVM** : le prospectus, les derniers documents annuels et périodiques ainsi que la composition des actifs sont adressés gratuitement dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite à la société de gestion :
  AURIS GESTION , 153 boulevard Haussmann 75008 PARIS. Ces informations sont disponibles dans la langue suivante : français.
- **Informations pratiques sur la valeur liquidative** : la valeur liquidative est disponible auprès de la société de gestion à l'adresse postale mentionnée ci-dessus et sur son site Internet : www.aurisgestion.com.
  Afin de permettre aux porteurs de parts qui le souhaitent de répondre à des besoins spécifiques et, à titre d'exemple, de se conformer à la réglementation qui leur est applicable, la société de gestion transmettra dans un délai raisonnable, à tout porteur qui en fera la demande, les informations nécessaires, dans le respect des règles de bonne conduite prévues par la réglementation.
- **Fiscalité :** selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de cet OPCVM peuvent être soumis à taxation.
  Cet OPCVM n'est pas éligible aux US Persons.
  Cet OPCVM peut servir de support à des contrats d'assurance vie ou des contrats de capitalisation, libellés en unités de comptes.
- **Politique de rémunération :** les détails de la politique de rémunération actualisée décrivant notamment les modalités de calcul des rémunérations et avantages de certaines catégories de salariés, les organes responsables de leur attribution ainsi que la composition du Comité de rémunération sont disponibles gratuitement sur simple demande écrite à la société de gestion.

La responsabilité de la société de gestion ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de cet OPCVM. Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers (AMF). AURIS GESTION est agréée en France et réglementée par l'AMF.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 01 septembre 2020.